

Périlleux exercices médiatiques

Le cas a suscité attention et indignation dans toute la Suisse: l'an dernier, un médecin et sa famille établis au Toggenbourg se sont vus terrorisés pendant des mois à coup de lettres d'invectives et de menaces anonymes et d'actes de vandalisme. Motif apparent à l'origine de ces gestes racistes abominables: le fait qu'un citoyen suisse ait épousé une femme africaine. En décembre, le traumatisme a semblé devoir prendre fin lorsque l'on a identifié l'auteur de ces délits en la personne d'une patiente suivant une psychothérapie chez le médecin. Mais la famille n'a pas retrouvé la tranquillité pour autant. Le recul ne permet pas de reconstituer qui a dit quoi à qui, ni à quel moment. Toujours est-il qu'un jour, le médecin s'est vu blâmé de s'être «trop approché» de sa patiente pendant une thérapie.

Ces événements formaient la toile de fond de l'émission «Club» du 28 mars à la TV alémanique. Outre le médecin lui-même, le plateau réunissait l'expert Daniel Hell, professeur ordinaire de psychiatrie, la psychologue Franziska Gerber et le journaliste de la Weltwoche Alex Baur, l'un des protagonistes du drame médiatique entourant le cas du Toggenbourg. M. Baur s'était entretenu avec les principaux acteurs de l'affaire, avait fait des recherches dans leur entourage et finalement publié un article affirmant, entre autres, que la psychothérapie avait dérapé et que les actes de terrorisme psychologique à dominante raciste n'étaient qu'une «manœuvre de diversion» de la part de la patiente, qui, désespérée, voulait se libérer de la dépendance fatale dans laquelle elle s'était retrouvée face au thérapeute. Vu les circonstances et le décor médiatique du «Club», il était à prévoir que le médecin ressentirait une pression énorme de devoir se justifier. Le reproche d'être seul responsable de son malheur, étant donné son manque de qualifications en tant que généraliste, pendait en permanence au-dessus de sa tête, telle une épée de Damoclès dans le ciel noir dominant le studio. Le besoin, et la pression, de s'expliquer entraient en contradiction directe avec le secret professionnel. Une rude épreuve que le praticien, pourtant fort réfléchi, n'a pas toujours surmontée.

A cet égard, les interventions des experts présents étaient justifiées. Par contre, les indices à l'appui de la thèse du journaliste sont restés plutôt minces. On a appris du médecin qu'il prati-

que comme généraliste, mais qu'il détient aussi une titre de spécialiste en psychothérapie d'enfants et d'adolescents, qu'il a suivi une analyse de formation de quatre ans et qu'il est également formé comme thérapeute de couples et de familles. Il est ressorti clairement des débats qu'il avait traité la patiente sous supervision et qu'il l'avait soumise à l'appréciation de collègues spécialistes à l'occasion de séjours en clinique lors de crises.

Bien sûr, cette liste «positive» n'exclut pas une erreur. Mais il est incontestable que ce médecin remplit – et dépasse même – sur de nombreux points les exigences que l'on pose à tout spécialiste d'un domaine donné. Qu'en est-il du journaliste? Il a mené plusieurs entretiens, dont certains avec la patiente, et a finalement retenu la version de cette dernière, du moins à en croire son article et l'émission de télévision.

Est-ce suffisant pour émettre un jugement fondé? La patiente avait auparavant dupé son entourage pendant des mois, comportement sur lequel il ne s'agit pas ici de porter un jugement moral. Ayant été malade et l'étant peut-être encore, elle a droit à la plus grande protection possible. Qu'on nous permette néanmoins de poser la question suivante: de quelles compétences le journaliste dispose-t-il en matière de relation avec des malades psychiques et d'appréciation de leurs dires? Connaît-il les tableaux cliniques qui entrent en ligne de compte? A-t-il l'expérience de personnes dont le mode de communication – par exemple lors de troubles psychotiques ou de troubles de la personnalité du type «borderline» – diffère totalement du nôtre et de ce dont nous avons l'habitude dans un cas «normal»?

Certes, pour un journaliste traitant un vaste éventail de questions, il ne saurait être possible ni question de devenir un spécialiste dans tous ces domaines. Un tel niveau de compétence n'est d'ailleurs pas requis pour écrire un article fondé sur des faits. Toutefois, vu les effets énormes, et en l'occurrence destructeurs, que peut avoir le journalisme à thèse, il serait souhaitable, voire nécessaire, de relativiser son propre point de vue et de remettre en question ses affirmations, à la manière d'un «diagnostic différentiel». Même si le «reportage» ainsi réalisé en devient moins spectaculaire ...

Bruno Kesseli